

Fiche d'inscription au vide grenier du

Dimanche 07 juin 2026

AGIR AUX HARDYS

Esat les Hardys Behelec St Marcel

Je soussigné(e)s

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Né(e) le : Département : Ville :

Titulaire de la pièce d'identité :

Carte d'identité Passeport Permis de conduire

Numéro : Délivré le Par

(Joindre obligatoirement une photocopie de la pièce d'identité Recto Verso)

<input type="checkbox"/> Je suis un particulier : Je déclare sur l'honneur : <ul style="list-style-type: none">• Ne pas être commerçant(e)• Ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du code du commerce)• Ne pas participer à 2 autres manifestations de la même nature au cours de l'année civile (Article R32 du code pénal)	<input type="checkbox"/> Je suis un professionnel : Société : Adresse : Fonction représentant : Registre du commerçant numéro : Livret de circulation numéro : Délivré par : Livret de circulation numéro : Délivré par : Nature des produits proposés :
---	--

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers et l'accepter sans réserve

Fait à : Le :

Signature :

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES (2m minimum, 5 m avec véhicule) :

..... x 2.50 € =

Fiche d'inscription à retourner avant le 25/05 accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Associations des travailleurs » et de la copie de la pièce d'identité recto verso à l'attention de

Mr LALY Thomas. Agir aux Hardys. Esat les Hardys Béhelec - 56140 Saint Marcel

Renseignements : 06.76.74.99.24

agirauxhardys@leshardysbehelec.fr

Association AGIR AUX HARDYS

ESAT Les Hardys Behelec

Les Hardys Behelec

56140 Saint Marcel



REGLEMENT DU VIDE GRENIER

A lire et à conserver par l'exposant

- Cette manifestation s'adresse aux particuliers, aux professionnels et aux associations régies par la loi de 1901.
- **Accueil des exposants à partir de 6h30, entrée par la rue des Hardys Behelec**
- **Les exposants seront prêts à recevoir le public à 8h30 et ne remballeront pas avant 18h00.** (Aucun mouvement de véhicule possible)
- Les véhicules sont admis derrière les emplacements de 5 m ou plus. Un parking est disponible pour les exposants de moins de 5m.
- Ils seront réputés exposants lorsque la fiche d'inscription datée, signée et accompagnée du règlement sera parvenue à l'organisateur **avant le 25/05/2026.**
- L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre du vide grenier
- L'ensemble des règles sanitaires en vigueur seront appliquées par tous.
- Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, même en cas de casse, de vol ou autres préjudices.
- La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- Les particuliers ne doivent pas avoir participé à deux autres ventes au déballage dans l'année civile.
- Se munir de son matériel : Tables, chaises, parasol, bâches...
- Les exposants ne doivent pas mettre de portants hors de leur emplacement.
- Les exposants doivent laisser la libre circulation dans les allées et doivent donc exposer leurs marchandises dans leur zone réservée.
- L'association AGIR AUX HARDYS se réserve le droit de refuser toute inscription de professionnels si la nature des biens vendus n'est pas en adéquation avec l'esprit du vide grenier
- L'emplacement devra être rendu **propre et vide**. En aucun cas, il ne sera autorisé de laisser des objets invendus sur place, aux alentours du site, ou près des conteneurs d'ordures ménagères. Un sac poubelle vous sera fourni à votre arrivée.



Les Hardys
Béhélec
L'humain au centre